

VOUS PARTEZ POUR L'ÉTRANGER?

Prévoyez tout, même les imprévus!

Branchez-vous sur le monde et obtenez des renseignements sur quelque 200 destinations étrangères.

Nos **Conseils aux voyageurs** et nos **Avertissements** offrent des renseignements sur la sécurité, les lois et coutumes, les exigences d'entrée, les conditions sanitaires et d'autres aspects importants liés aux voyages.

Notre page **Enjeux internationaux** offre tout un éventail de renseignements sur les situations en évolution dans le monde, qui sont susceptibles d'affecter les Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger.

Nos **Dernières nouvelles** vous signalent quotidiennement par courriel les changements apportés aux Conseils aux voyageurs, aux Avertissements et aux Enjeux internationaux.

Nos autres **ressources en ligne** mettent l'accent sur diverses questions relatives au voyage, comme les documents essentiels, le transport, la citoyenneté et les urgences.

Où que vous alliez, où que vous soyez, visitez notre site Web :

WWW.VOYAGE.GC.CA

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN VISA?

Vous avez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Les catégories de visas les plus courantes sont le visa d'affaires, le visa de travail, le visa d'étudiant et le visa de tourisme. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre (visitez notre site Web pour consulter la liste des bureaux des gouvernements étrangers accrédités au Canada). **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour. Vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous prévoyez visiter un autre pays.

ENFANTS VOYAGEANT SEULS OU ACCOMPAGNÉS

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents, ou avec un autre adulte, nous recommandons fortement qu'elle soit munie d'une lettre de consentement pour tout voyage à l'étranger. Ce document atteste que le parent qui a la garde légale de l'enfant, ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas, a ou ont autorisé le voyage.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, carte de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous, ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.